



En partenariat avec :



FORMATION – Constructions publiques en bois local

Le 9/12/2021 – de 9h00 à 15h00 – à Carros

ORDRE DU JOUR

Formateur : Jean-Brice CORDIER, Communes forestières
Intervenants : Communes forestières, Agence 06

Objectif général de la formation : Connaître les enjeux et acquérir les méthodes pour valoriser du bois local dans un projet de construction publique

Objectifs opérationnels : Défendre l'objectif de mettre en œuvre du bois local • Définir un cadre permettant d'atteindre cet objectif pour des constructions publiques • Anticiper les difficultés

- | | |
|---------------|--|
| 08h45 – 09h15 | Accueil des participants |
| 09h15 – 09h40 | Introduction et présentation de la formation |
| 09h40 – 10h15 | Pourquoi construire en bois dans les Alpes-Maritimes ? <ul style="list-style-type: none">- Atouts et contraintes du bois local dans la construction- Exemples de réalisations en bois local |
| 10h15 – 10h45 | Intégrer le bois local dans vos projets <ul style="list-style-type: none">- Les méthodes de prescription du bois local dans un projet de construction publique- La certification Bois des Alpes, un outil de prescription dans les marchés publics- L'offre en bois local : un axe de développement pour la filière |
| 10h45 – 11h00 | Pause-café |
| 11h00 – 12h15 | Mise en situation : un projet bois local de A à Z
<i>Avec l'Agence 06</i> <ul style="list-style-type: none">- Programmation et conception du projet- Passation des marchés de travaux- Exécution des travaux- Bilan des difficultés et des solutions étape par étape |

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

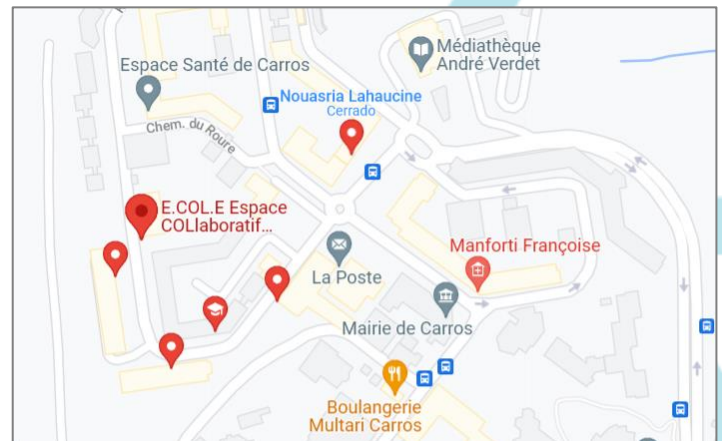
Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres

- 12h15 – 12h30 Conclusion de la matinée
- 12h30 – 14h00 Repas (offert aux adhérents)
- 14h00 – 15h00 **Visite d'un bâtiment bois : le groupe scolaire Simone Veil à Carros**
Se représenter la place du bois local sur un cas réel
- Les différents rôles : charpente, bardage, menuiserie, etc.
 - Les classes d'emploi
 - Le bois en extérieur : une question esthétique ou technique ?

LIEU DE LA FORMATION

Bâtiment « E.COL.E » (Espace Collaboratif Economique), salle de conférence

**10-12 Rue des Arbousiers
06510 CARROS**



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Véronique BALLISTE / 06 86 74 71 90

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Etude de cas concret
- Mise en situation
- Ateliers participatifs
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres



PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **03/12/2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation **est** accessible aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres



MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

L'association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

Le repas est offert aux adhérents à l'association.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres